

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

École nationale de l'aviation civile

Décision n° ENAC/DG 2012-91 du 31 mai 2012 modifiant la décision n° ENAC/DG 8 du 31 janvier 2012 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile

NOR : DEVA1222006S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2007-651 du 30 avril 2007 modifié portant statut de l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu le règlement intérieur de l'École nationale de l'aviation civile ;
Vu la décision n° ENAC/DG 8 du 31 janvier 2012 portant nomination au conseil des études de l'École nationale de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision n° ENAC/DG 8 du 31 janvier 2012 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :
1° Au « a) En qualité de membres désignés par le directeur général de l'aviation civile », remplacer « M. Bruno VILLEMONT » par « Mme Emmanuelle COLONNA ».
2° Au « c) En qualité de représentants de départements de l'école désignés par le directeur ».

Titulaires

Remplacer « M. Jean-Jacques PATACCHINI » par « M. Alain SERRES ».

3° Au « e) En qualité de représentants des élèves ».

Titulaires

Remplacer « Mlle Mélina FAVÉ » par « Mlle Marine DUFAU ».

Suppléants

Remplacer « M. Julien VISINONI » par « M. Yohann LE PETITCORPS ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 31 mai 2012.

Le directeur de l'École nationale de l'aviation civile,
M. HOUALLA